

Paradis, Suzanne

De: Secrétariat (usager)
Envoyé: jeudi 5 février 2004 15:10
À: 'Ann Langlois'
Objet: RE : Hydro: une tarification à deux vitesses

Madame,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre envoi par courriel daté du 21 janvier 2004 dans lequel vous lui faites part de vos préoccupations relatives à la demande d'Hydro-Québec de hausser ses tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2004.

Conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie vos observations ont déposées au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

En effet, la demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité a été soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie. Cette demande d'Hydro-Québec ainsi que la preuve et les témoignages d'experts des 17 intervenants représentant les intérêts des consommateurs, d'entreprises du secteur de l'énergie et de groupes environnementaux ont d'ailleurs fait l'objet d'interrogatoires.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel nous ajoutons quotidiennement toute la preuve déposée tant par Hydro-Québec que par lesdits intervenants. Notre adresse électronique est la suivante :

www.regie-energie.qc.ca

En ce qui concerne la question d'ajuster le tarif domestique selon les capacités financières de certains ménages, proposition initialement déposée par Hydro-Québec pour approbation par la Régie, cette demande a été retirée par le Distributeur d'électricité le 4 février 2004 et ne fera donc pas l'objet d'examen par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétariat
Régie de l'énergie

-----Message d'origine-----

De : Ann Langlois [mailto:annlanglois@videotron.ca]
Envoyé : mercredi 21 janvier 2004 10:58
À : Secrétariat (usager)
Objet : Hydro: une tarification à deux vitesses

A qui de droit,

Je suis en desaccord avec une tarification à deux vitesses. J'ai trois enfants et je suis une mère monoparentale qui est retourné aux études et qui vis sur les prêts et bourses.

Je suis d'accord avec les propos de M. Charles Tanguay. "«inacceptable, inéquitable, illogique et stupide» parce qu'elle pénaliserait les familles qui ont plusieurs enfants, et les locataires qui

05/02/2004

vivent dans des logements mal isolés." Nous consommons plus d'électricité que la moyenne des gens et nos revenus ne reflètent pas du tout l'électricité que nous consommons.

Que tout le monde paie le même tarif!!! Égalité pour tous!!!

Ann Langlois
64 rue Sherbrooke
Bromont Québec
J2L 2J4
450-534-4352